

La guerre d'Orient.

LE PASSAGE DU DANUBE

L'Union reçoit d'un de nos correspondants particuliers la dépêche suivante :

Orsova, 22 juin.

La marche en avant des Russes est commandée depuis trois jours.

Les camps sont levés.

Les points probables du passage du Danube sont Calafat, Turn, Magureli, Oltenitza, Braila.

Gechid, au face de Braila, est déjà occupé ; les Russes y construisent des batteries.

L'armée roumaine, soutenue par 50,000 Russes, tentera le passage à Tschupertschem, près de Widdin.

Funérailles de la reine de Hollande.

Mercredi, ainsi que nous l'avons dit, ont eu lieu à la Haye, les obsèques solennelles de S. M. Sophie-Frédérique-Mathilde, reine des Pays-Bas.

Le matin, une grande foule sympathique et recueillie se pressait aux environs du château royal, dit Huis Ten Bosch.

Toute la façade de l'habitation disparaissait sous des guirlandes de feuillage et des branches de plantes exotiques donnant un aspect riant à la maison mortuaire.

Un détachement de troupes, commandé par le capitaine Le Baron de Venela, faisait la haie.

Le corps, déjà enfermé dans un riche cercueil sur un lit d'apparat entouré de cierges, reposait dans la salle d'orange.

Ce cercueil, converti par un riche drap de velours, est composé de trois caisses. La première enveloppe est en plomb, la seconde en chêne, la troisième en acajou.

Cette dernière porte une large plaque d'argent sur laquelle est gravée en flamand une inscription.

A 10 heures, un premier coup de canon donna le signal du départ, et les 24 canonniers, aidés d'un même nombre de sous-officiers de l'armée et de la marine portèrent la bière sur le char funéraire.

LL. AA. RR. les princesses Marianne et Marie, la douairière Van der Auwermeulen s'agenouillèrent au moment de la sortie, en versant des larmes à fendre l'âme.

Le commissaire général de la police du royaume, M. Van Scherbeeck ouvre la marche à cheval. Il est suivi de hussards commandés par son colonel, le chevalier Storm de Grave ; puis vient un bataillon de la garde civique, les corps spéciaux de la milice citoyenne grenadiers et chasseurs.

Ces corps sont précédés de leurs musiques respectives jouant des marches funèbres, entre autres, celles de Beethoven. Les tambours battent aux champs en saccadant leurs roulements. Viennent ensuite les voitures suivies d'une longue colonne de fonctionnaires et d'employés attachés à la cour du roi ou des princes et portant tous le manteau de deuil.

Toute l'armée est représentée à ces funérailles. Des représentants de la marine entourent également le char funéraire. Immédiatement après le char funéraire, viennent S. M. le roi, LL. AA. RR. les princesses d'Orange et Alexandre des Pays-Bas, outre S. A. S. le grand duc régnant de Saxe-Weimar-Eisenach, beau-frère du roi, tous ces princes sont en grand uniforme, assis dans la même voiture d'apparat qui est celle servant généralement lors de l'ouverture des Etats Généraux.

A droite et à gauche de cette voiture, seigneurs à cheval ; puis un brillant état-major d'aides-de-camp et d'officiers d'ordonnance de S. M. et des princesses. Dans une seconde voiture de gala, à six chevaux sont assis LL. AA. RR. les princes Henri et Frédéric des Pays-Bas à côté du prince Albert de Prusse et du prince Nicolas d'Arenbourg.

Enfin, une 3e voiture où sont assis le prince de Wied, et le duc Herman de Saxe-Weimar. Toute la foule assiste au défilé, nu-tête et en proie à une émotion visible.

A la suite des voitures princières, viennent celles renfermant les envoyés étrangers. Le prédicateur G. Molenkamp, a prononcé l'oraison funèbre.

BULLETIN ECONOMIQUE

Chambre de Commerce de Tourcoing.

Séance du 22 juin 1877.

Présidence de M. J. Motte-Dewavrin, vice-président.

MM. Ch. Jouglès, Masurel, P. Lematres, empêchés ; Jourdain, en voyage.

La Chambre de commerce.

Donne acte à son président, du dépôt sur le bureau des objets, de correspondance ci-après :

Circulaire de la maison Griffiths.

Compte-rendu des Chambres syndicales. (Extrait de l'Union nationale du jeta.)

Catalogue des brevets d'invention n° 12, 1re et 2e parties, année 1876.

Annales de commerce extérieur — mai 1877.

La politique commerciale de la France.

Les destins et modèles industriels par M. Ange Descamps de Lille.

Chambre de commerce d'Amiens. — Mémoire au Ministre au sujet du projet d'augmentation d'impôts sur les patentes.

Chambre de commerce de Limoges. Le régime des chemins de fer.

Chambre de commerce de Lille. Tarifs de douane.

Compte rendu des travaux de la Chambre de commerce de Marseille.

Descriptions des brevets d'invention. — Tome 11e — 1re partie.

Le commerce de la France, 1868

premiers mois de 1877. Tarifs de chemins de fer.

En réponse à une circulaire ministérielle, déclare ne voir aucun inconvénient à la substitution des mesures de capacité en douves de chêne aux mêmes mesures en écolisses.

Fixe le nombre de mètres courants de surface murale à demander pour l'exposition collective en 1878, des fabricants de tapis de Tourcoing.

Entend le compte-rendu, par M. Scalabre-Delcours, de visites faites par M. le Préfet du Nord et les représentants des Chambres de commerce de Lille, Roubaix et Tourcoing, à MM. les ministres et à M. le Président de la République, au sujet du renouvellement des traités de commerce.

Des remerciements sont votés à M. Scalabre-Delcours pour ses démarches et pour son compte-rendu intéressant.

Nomme MM. Bequaert-Herbaux et Dumortier-Prévost, membres de la Commission syndicale de la Bourse, en remplacement de MM. Monnier, décédé et Hasson, porté à Roubaix.

Le Mémorial d'Amiens dit qu'à la réception officielle des corps constitués, qui a eu lieu mardi à la préfecture, M. le préfet ayant demandé à M. le président de la Chambre de commerce, quelle était la situation actuelle du commerce et de l'industrie, M. Vulfran Mollet lui a parlé à peu près en ces termes :

« J'ai le regret d'être obligé de vous dire que la situation des affaires est très-mauvaise en ce moment ; mais cela ne date pas d'hier ; il faut remonter à dix-huit mois et même à deux années, pour rechercher les causes de la stagnation des affaires, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe, on peut même dire dans le monde entier.

« Production exagérée partout, absence de froids l'hiver dernier, printemps pluvieux, tous a contribué à arrêter les affaires.

« Préoccupations de la guerre d'Orient, craintes existant encore sur les conséquences de cette guerre, laquelle d'autres nations peuvent être entraînée, difficultés à l'intérieur, tout, en un mot, se réunit pour rendre les affaires de plus en plus difficiles.

« Une des causes qui frappent le plus l'industrie en ce moment, et qui empêchent les industriels de rien entreprendre, c'est surtout l'incertitude qui règne sur les négociations entamées depuis quelques mois avec l'Angleterre, pour le renouvellement du traité de commerce, et sur les projets que l'on prêtait au dernier ministère.

« Que le gouvernement, frappé du désarroi, des affaires et du peu de calme qui présidera au milieu de toutes les incertitudes de la guerre, aux discussions, qui vont avoir lieu entre les plénipotentiaires Anglais-Français, remette à plus tard, et ajourne à des temps plus calmes, la reprise des négociations, qu'il proroge les derniers traités pour plusieurs années encore, et aussitôt nos industriels et grands commerçants rassurés sur la situation qui leur sera faite pendant plusieurs années, n'hésiteront pas à se lancer dans des opérations de longue haleine, qu'ils rejettent tous aujourd'hui.

« Nos ouvriers auront du travail, les transactions renouleront et le gouvernement aura, par cet acte d'énergie et de sage prévoyance, rassuré les esprits et calmé les inquiétudes de la nation.

« La récolte admirable qui nous est promise pour les céréales, la belle récolte des soies, et les belles apparences de la récolte des vins, viendront apporter leur contingent à cette entreprise générale des affaires, et chacun alors prendra confiance, avant, que nous soyons entrés dans la saison d'hiver.

« Une députation de l'industrie houillère ayaat à sa tête M. de Marsilly et des membres de la régé d'Anzin a eu une entrevue avec le duc Decazes. Elle a protesté contre l'abaissement projeté des droits d'entrée sur les houilles anglaises, abaissement qui entraînerait forcément une réduction dans le salaire des ouvriers mineurs.

« Le Conseil s'ajourne à mercredi pour la continuation de la session.

Le Secrétaire, J. QUINT.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Conseil municipal de Roubaix.

Continuation de la session de mai

Séance du 22 juin 1877.

Présidence de M. A. Famechon, maire.

Etaient présents : MM. Ch. Daudet, Deleporte-Bayart, Allart Léon, C. Godefroy, adjoints ; Joseph Quint, Louis Watine - Wattinne, Scrépel-Roussel, Moïse Rogier, P. Flipo, Léon Foveau, Ch. Pollet, Paul Scrépel, Aimé Harinkouk, P. Parent, A. Triers, André François Ernoul, François Deloitte, V. Dumortier, J. Martel, Paulin Richard, François Seney, Alfred Motte.

Absents : MM. Labbe-Copin, Achille Scrépel, Ch. Janker, C. Descat, A. Morel, Delcourt Tiers, E. Baas, Lelercq-Muliez, Alex. Bulteau, L. Barbotin, empêchés ; P. Destombes, en voyage.

Le Conseil ;

Adopte les conclusions du rapport de la commission des écoles proposant de réduire, pour le moment, le nombre d'asiles à construire à quatre, au lieu de six qui avaient été demandés ; renvoie pour une étude complémentaire à la commission des écoles le projet de construction d'un cinquième asile et autorise l'administration, qui agira d'accord avec la commission des écoles, à traiter pour le choix et l'achat des terrains nécessaires pour les emplacements.

Sur le rapport de la commission des finances approuve le compte administratif de la ville, présenté par M. le Maire, pour l'exercice 1876, ainsi que le compte de gestion du receveur municipal ; les comptes administratifs et projets de budgets primitif de 1878 et additionnel de 1877 du Mont-de-Piété, des Hospices et du Bureau de bienfaisance, ainsi que les comptes de gestion des receveurs de ces établissements.

Vote les crédits suivants, à inscrire au budget supplémentaire de 1877 :

1° 700 fr. pour travaux d'améliorations à l'hôpital ;

2° 1,000 fr. à l'effet de permettre aux élèves des écoles communales de prendre part à l'Exposition universelle de 1877

3. 3,000 fr. pour le pavage d'une partie de la rue Daubenton ;

4. 700 fr. nécessaires à l'effet de faire placer à l'Hôtel-de-Ville une plaque commémorative portant le nom de tous les militaires ou mobiles nés à Roubaix, tués pendant la guerre de 1870-1871 ;

5. 3,000 fr. pour augmenter le nombre des indigents secourus à domicile par l'administration des hospices ;

6. 8,500 fr. dans 3,250 fr. seront payés par M. A. Morel (suivant son engagement accepté), pour la construction d'un aqueduc dont la partie non pavée de la rue Tont ;

7. 4,900 fr. sous la condition expresse que la moitié de la dépense sera payée par la Chambre de commerce, pour la clôture par une grille, des squares de la Grande-Place aux abords de la Bourse ;

Sur la proposition de la Commission spéciale, maintient dans son entier la délibération du 10 novembre 1876 relative à la perception des droits d'octroi sur les bières ;

Adopte les conclusions du rapport de la Commission des travaux approuvant le projet du dégagement du pont-levis situé sur le canal de Roubaix à la traversée du chemin de grande communication n° 9 ;

Sur le rapport de la même Commission, prononce le classement de la rue Charles-Quint parmi les voies publiques de la ville et invite l'administration municipale à remplir les formalités nécessaires pour arriver à l'expropriation du sol de cette rue, ouverte sur une largeur de 15 mètres entre la rue de Lille et le boulevard de Paris ;

Par 15 voix contre 9, adopte les conclusions du rapport de la Commission spéciale, tendant à la création d'un deuxième cimetière, au lieu dit les Hauts Champs, lequel aura une contenance de 16 hectares, y compris 4 hectares appartenant au Bureau de Bienfaisance ; que l'expropriation pour cause d'utilité publique se commande et que le montant de la dépense à faire sera imputée sur l'emprunt à contracter ;

Rejette par 15 voix contre 9 l'amendement présenté par M. A. Motte tendant à l'agrandissement du cimetière actuel. Le vote nominal ayant été demandé ;

Ont voté pour : MM. Quint, Louis Watine-Wattinne, Scrépel-Roussel, Godefroy, Ch. Pollet, P. Parent, J. Martel, François Seney, Motte Alfred.

Contre, MM. A. Famechon, Ch. Daudet, Deleporte-Bayart, Léon Allart, Moïse Rogier P. Flipo, Léon Foveau, Paul Scrépel, Harinkouk, A. Tiers, Hindré, François Ernoul, François Deloitte, Victor Dumortier, P. Richard.

Renvoie à l'examen de la Commission des travaux, les résultats de l'enquête à laquelle il a été procédé le 14 mai dernier, sur le projet de rectification des alignements de la rue Nadaud.

La Commission des finances, la demande d'inscription au budget additionnel de 1877, au titre des dépenses, d'un crédit de 27,000 fr. qui a été omise, pour le paiement des travaux de voirie dans la rue d'Alsace.

La Commission des eaux, un rapport de M. le directeur du service, au sujet de difficultés survenues entre lui et l'entrepreneur de la fourniture et de la pose de la deuxième conduite des eaux de la Lys.

Le Conseil s'ajourne à mercredi pour la continuation de la session.

Le Maire de la ville de Roubaix, à l'honneur de rappeler aux habitants l'exécution des articles 606 à 609 inclusivement, du règlement de police municipale en date du 20 novembre 1875, ainsi conçus :

« Art. 606. — Il est défendu de laisser errer les chiens sur la voie publique.

« Aucun chien sans exception ne pourra circuler sur la voie publique, même accompagné de son maître, sans être muni d'un collier garni d'une plaque de métal portant, en caractères bien apparents, le nom et la demeure du propriétaire.

« Art. 607. — Tout chien trouvé en contravention à l'article précédent sera saisi, mis en fourrière, et abattu au bout de cinq jours s'il n'est pas réclamé.

« Il est interdit de laisser aller sur la voie publique, sans qu'ils soient muselés, de manière à être dans l'impossibilité absolue de mordre, les chiens affectés à la garde, les chiens bouledogues, et le boule-dogue-métis ou croisé. Les chiens de cette nature devront être muselés dans les magasins, boutiques, ateliers et autres établissements où lieux quelconques ouverts au public.

« Art. 608. — Il est enjoint à ceux qui font garder leurs voitures par des chiens, de les tenir enchaînés à ces voitures, de manière à ce qu'ils ne puissent atteindre les passants. »

Roubaix, le 21 juin 1877.

Le Maire, A. FAMECHON.

Voici comment se sont répartis les votes des sénateurs du Nord dans la question de dissolution.

Pour : MM. Brame, d'Hespeel, Maillet, Kolb-Bernard, Thérin, Pajot.

Contre : MM. Tastelin, Cornu, Roger (du Nord).

Absent : M. Wallon.

Par décrets notifiés le 18 juin, il est accordé :

A Mme Wacquier, veuve Dettex, domiciliée à Roubaix, une pension fixée à 232 francs, à partir du 12 octobre 1870, jour de la disparition de son mari qui servait alors comme soldat.

A M. Louis Bodin, ex-soldat au 65e de ligne, domicilié à Tourcoing, retraité pour blessures et infirmités, une pension fixée à 365 francs.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

« Monsieur le préfet, » Vous recevrez prochainement un certain nombre d'exemplaires d'un « avis sur les dangers de l'abus des boissons alcooliques », qui a été rédigé par l'Académie de médecine et imprimé par les soins de la Société française de tempérance.

« Le président de cette Société me demande l'autorisation de faire placer l'avis dont il s'agit dans toutes les écoles publiques et livres de garçons, et je n'ai pas cru devoir refuser cette autorisation. Vous voudrez donc bien transmettre un exemplaire de cette affiche à chaque directeur d'établissement d'instruction primaire, en l'invitant à la placer dans la portée des enfants à l'intérieur de l'école.

Nos lecteurs savent que le 1er corps d'armée n'est pas appelé, cette année, à prendre part aux grandes manœuvres d'automne. Mais voici qui suppléera, pour les amateurs de petite guerre, un manque d'une campagne d'exercice dans nos contrées. Et comme les champs de batailles ne sont guère éloignés du Nord, ceux qui voudront voir pivoter notre nouvelle armée sur le chemin de l'invasion de 1870, le pourront avec facilité.

On annonce, en effet, dit le Mémorial, l'arrivée à Noyon du général Derroja, avec huit officiers supérieurs. Il va dresser le plan des manœuvres qui devront être exécutées l'automne prochain par le deuxième corps d'armée.

Les vallées de l'Oise et de l'Aisne, c'est-à-dire le pays compris entre Soissons, La Fère et Noyon, sont désignées pour ces manœuvres, où le 2e corps simulera la défense et le passage de l'Oise.

M. Mélot, procureur d'Auchy, est nommé curé de cette paroisse.

M. Taquet, vicaire à Haubourdin, est nommé curé de Curgies.

M. Delanoy, vicaire de Nomain, est transféré à Tourcoing, Saint-Joseph.

M. Caille, vicaire de Curgies, est transféré à Nomain.

M. Fournet, vicaire de Saint-Jacques, à Douai, est transféré à Armentières.

M. Dimiez, vicaire de Vambrechies, est transféré à Douai, Saint-Jacques.

M. Govaere, vicaire de Bourbourg, est transféré à Hazebrouck.

Une messe solennelle sera célébrée dimanche, 24 juin, à 9 heures 1/2, dans la chapelle de la société Saint-Joseph, rue de la Paix, à l'intention des bienfaiteurs.

Les vêpres seront chantées à 3 heures.

Le sermon sera donné par le R. P. De Laroëre, Dominicain de la communauté de Lille.

On se plaint du mauvais état de la chaussée sur certains points de la rue du Fontenoy et de la rue de l'Alma.

C'est demain la fête du Jean-Ghislain. Ces ducasses de quartier entrent de plus en plus dans les mœurs roubaisiennes.

Un commencement d'incendie était signalé vendredi, à midi, dans un cabaret de la rue Blanchemaille, tenu par M. Pinoy.

Les clients présents s'en sont rendus maîtres.

Les dégâts sont insignifiants.

Dans une de ces dernières nuits, un agent de police, de service rue de l'Alma, entendit des cris déchirants de femme et d'enfant qui paraient d'un cabaret. Il courut de ce côté et pénétra dans la maison où il vit une femme étendue sur le sol. Cette malheureuse, victime de la brutalité de son mari, avait été rouée de coups ; l'intervention de l'agent vint fort à point pour la délivrer.

L'agent ayant constaté ensuite qu'un consommateur se trouvait encore dans l'établissement à cette heure indue, dressa un double procès-verbal contre ce mauvais mari.

Le Propagateur rapporte qu'avant-hier soir un singulier accident s'est produit dans la maison centrale de Loos. Un factionnaire croyant, paraît-il, à une tentative d'évasion d'un prisonnier, aurait fait feu. Tout le monde fut aussitôt sur pied ; le poste, les gardiens, etc. On constata qu'il n'y avait eu ni évasion, ni même tentative, mais que le factionnaire avait plusieurs

doigts emportés, bien que son arme, dit-on, n'ait pas éclaté. Une enquête a été ouverte et se poursuit.

Accident du passage Ste-Agnès. — La première Chambre du tribunal civil de Lille a rendu, hier, son jugement dans l'affaire dite de l'accident du passage Ste-Agnès. On se rappelle que dans la nuit du 6 novembre 1876, un déraillement arrivé à la sortie des fortifications de Lille, occasionna la mort d'un ouvrier attaché à la Compagnie du chemin de fer du Nord. Le tribunal a alloué à la veuve du sieur Ducuq, tué par un déraillement, une somme de 3,000 fr., et à ses enfants mineurs, une somme de 11,500 francs.

Hier matin, la femme d'un cabaretier du Tillen, à Tourcoing, Mme Saffers, s'est cruellement blessée en tombant d'un escabeau sur lequel elle était montée, pour nettoyer les vitres d'une chambre du premier étage. Ses jours sont en danger.

Les nouvelles que nous recevons du domestique de Tourcoing, blessé, avant-hier, sur la route de Watrelos, sont peu satisfaisantes. Les blessures sont fort graves.

Un marchand de lait de Tourcoing, le nommé Verplanck, a été condamné, hier, à 6 jours de prison et 50 francs d'amende, pour avoir ajouté au breuvage qu'il débitait à ses clients, 24 0/0 d'eau. — Avis à ses imitateurs.

On a retrouvé, hier, pendu dans le domicile qu'il habitait, rue d'Esquermes, 44, à Lille, le nommé Hermand Sylvar, fleur de coton. — Ce malheureux, qui laisse une veuve et deux enfants, donnait, depuis quelque temps, des signes d'aliénation mentale.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 22 juin

On se bat assez souvent à Roncq. Il paraît qu'il y a dans ce village des professeurs de boxe, de chaussons, etc., qui désireux d'exhiber leurs talents en recherche l'occasion le dimanche surtout, quand ils sont attablés dans les cabarets. On cite comme un des forts à ces divers exercices le père Ducoulombier, contre-maître de tissage, mais son fils ne tardera pas à le surpasser bien qu'une récente condamnation à quarante jours de prison l'ait averti que la boxe a des inconvénients.

Or donc, le 8 juin, Ducoulombier père, en compagnie de sept ou huit individus, pariaient de ces sortes d'agréments. Chacun vantait son talent. Il n'était pas question encore d'en venir aux mains, quand survint le fils Ducoulombier. Il n'avait plus que le corsage de sa capote, les deux pans ayant été enlevés, il manquait une jambe à son pantalon, son chapeau était défoncé. Il venait du cabaret du Cygne, où, dit-il, trois ou quatre adversaires l'avaient mis dans l'impossibilité de boxer.

Son père lui adressa quelques observations. Il voulut se jeter sur lui ; le cabaretier Descamps essaya de les séparer, mais tous les deux se ruèrent sur lui et le boxèrent à qui mieux mieux. On dut débarrasser le pauvre cabaretier de son fils qui, indépendamment de coups de poing, furent mordus aux jambes et aux bras. Les consommateurs parvinrent à les expulser, mais la lutte recommença. Le garde-champêtre peut enfin y mettre un terme.

Le père Ducoulombier en est quitte pour huit jours de prison ; son fils, trois mois et chacun 16 fr. d'amende. Voilà qui est fait pour calmer l'ardeur belliqueuse de tous les boxeurs de Roncq.

BERGUES. — Hier, 21, une tentative d'assassinat suivie d'un suicide a mis en émoi toute la population de Pitgam. Vers huit heures du matin, Auguste Leclou, âgé de quarante-quatre ans, cantonnier, a porté à la femme Bouvart, cabaretière, sa voisine, deux coups de couteau, qui ont occasionné une blessure grave qui met ses jours en danger.

L'assassin s'est ensuite rendu dans sa maison qu'il habite seul et s'est pendu.

On ne connaît pas le mobile de ce crime, mais il paraît que depuis quelque temps les facilités de Lenoir s'affaiblissent, et qu'à maintes reprises il avait manifesté le désir de donner la mort à une personne quelconque et de se tuer ensuite.

CALAIS. — On vient de reconstruire en partie la Castalia, paquebot anglais, destiné à la traversée de la Manche, et dont les deux coques parallèles, réunies entre elles, devaient, croyait-on, empêcher le mal de mer.

On se rappelle que les premiers essais ne donnèrent pas de résultats satisfaisants. Pour améliorer la vitesse, on a eu l'idée d'appliquer aux roues l'invention de M. Aston.

Les nouvelles pales de la Castalia sont composées de bandes de métal de 19 centimètres de largeur ; seulement les tambours n'ont guère plus de 30 centimètres large ; les anciennes pales avaient environ 1 mètre 50.

Des essais exécutés ces jours-ci, à partir de la jetée de Douvres dans la direction de Folkestone, ont donné une vitesse d'à peu près de 8 nœuds ; contre vent et marée, le nombre de tours variant de 29 à 26 nœuds.

Lundi dernier, le nommé Henri Venédus, ancien mineur, originaire de Lille, domicilié à Oignies, a commis une tentative de meurtre sur M. Charles Martin, receveur de la Compagnie douaiennaise, qui l'avait renvoyé des loyers sous sa parésie et son ivrognerie.

A la suite de copieuses libations dans les cabarets du village, Venédus se présenta vers six heures du soir, chez le receveur et, après quelques explications, lui tira presque à bout portant un coup de pistolet chargé de deux balles. — Grâce à la présence d'esprit de M. Hottin qui fit un mouvement en arrière, les projectiles allèrent se loger dans le mur du bureau et ne lui firent qu'une légère blessure à l'épaule gauche.

Mis immédiatement en état d'arrestation, Venédus a été écroué, hier, à la maison d'arrêt de Béthune.

État-Civil de Valenciennes. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 22 juin. — Théodore Demeulenaer, rue des Longues-Haies. — Charles Delzenne, Grande-Rue. — Aline Segers, rue du Gros-Saulo, 2. — Alfred Blanchard, rue de Beauraevant. — Joseph Gerardi, rue St-Jean, 73. — Rosa Diagona, rue de l'Époule, 12. — Alfred Gaudrin, rue du Focenoxy, 12. — Albert Delvaux, rue de Sechie, 25. — Arthur Vanartel, rue des Longues-Haies. — Pauline Marq, rue de Soube, 38. — Albertine Leveau, rue du Pile.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 22 juin. — Nelly Mart, 7 mois, rue de l'Époule, 55. — Catherine Fruit, 83 ans, propriétaire, rue du Coq français. — Jeanne Lamé, 67 ans, rue de Vallon. — Marie Demeulenaer, 5 mois, rue de l'Époule. — François Masson, 76 ans, rentier, rue Notre-Dame, 41. — Floris Delecluse, 41 ans, à la grande Halle. — Destailleur, présent ests vie, rue de l'Hospice, 19. — Edmond Esvel, rue Bernard.

État-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 22 juin. — André Gatteau, rue de la Poste. — Louis Desrousseaux, rue Motte. — Léon Senon, rue St-Pierre.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 22 juin. — Amélie Létier, 45 ans 6 mois, épouse de Frédéric Veyo, rue Plouvier. — Léonie Clarisse, 3 ans 9 mois 10 jours, au Chêne-Houpline. — Henri Godecroq, 24 ans 8 mois, épouse de Charles Pinois, au Grand-Plaisir.

CONVOIS FUNÉRAIRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille MASSON, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur François-Jean MASSON, décédé à Roubaix, le 22 juin 1877, dans sa 79e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi qui sera célébrée le dimanche 24 juin 1877, à 8 heures, aux vitres qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et au convoi et service solennels qui auront lieu le lundi 25 courant